

**M. Evans:** Pas beaucoup.

**M. Johnston:** J'ai toutefois une proposition à leur faire. En parcourant le Règlement de la Chambre, je me suis arrêté à l'article 6, sauf erreur, monsieur l'Orateur—il ne s'agit pas d'une subtilité juridique—qui me porte à croire que les députés qui ont eux-mêmes une dette hypothécaire ne devraient pas, moralement, se prononcer sur ce projet de loi, car s'il était adopté, ils en retireraient des avantages financiers. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de demander un avis juridique là-dessus, mais c'est une question de principe.

La restriction qui me semble s'imposer ici est d'ordre moral. Bien sûr, on pourrait toujours me répondre qu'en interprétant de la sorte l'article en question, on pourrait en dire autant d'un projet de loi concernant les pensions de vieillesse ou de bien d'autres questions, mais l'adoption du bill à l'étude apporterait des avantages financiers si directs aux députés qui ont une dette hypothécaire que je trouverais déplacé de leur part de se prononcer sur cette question, et les Canadiens apprécieraient certes qu'ils s'abstiennent de le faire.

Je termine ici mes brèves observations, car je suis impatient de connaître l'opinion des députés de part et d'autre de la Chambre.

[Français]

... et je sais très bien que le député de Laval (M. Roy) va nous suivre, et sans doute, il va décrire beaucoup d'autres aspects négatifs de la loi en cause. Au nom de mes électeurs, je peux dire que dans cette loi il n'y a rien là qui puisse assurer des bénéfices aux électeurs de Saint-Henri qui sont des locataires. Étant donné que dans la ville de Montréal la grande majorité des électeurs sont des locataires, on a peu d'intérêt pour l'adoption de la loi en cause.

Mais de toute façon, monsieur l'Orateur, j'apprécie le fait que vous êtes en train d'examiner le Règlement de la Chambre. J'aimerais bien connaître votre avis là-dessus. Alors je laisse la parole aux autres députés.

[Traduction]

**M. l'Orateur adjoint:** Je me demande si le député a vraiment invoqué le Règlement pour demander à la Présidence de se prononcer. Je vais en tout cas étudier cette question. A première vue, si la Présidence devait aller aussi loin que semble le souhaiter le député, elle pourrait devenir juge de bien des questions et des sujets qui sont débattus à la Chambre, ce qui pourrait nuire à la liberté d'expression. Or, j'ai le devoir de la garantir.

**M. Jake Froese (Niagara Falls):** Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que je prends la parole à la Chambre et je m'en réjouis.

**Des voix:** Bravo!

**M. Froese:** N'ayant pas déjà eu le privilège de siéger à la Chambre, je ne me rendais pas compte des hautes fonctions que vous occupez au Parlement et de la confiance dont vous jouissez. Alors que je regagnais par avion mon domicile, il y a trois semaines, j'ai remarqué que vous avez cédé votre siège plus confortable ou mieux placé à un père et ses deux enfants. Vous êtes allé vous asseoir à l'arrière. Je me suis senti très heureux d'avoir l'honneur de vous connaître. Vous avez ainsi

### *Crédit à l'intérêt hypothécaire*

démontré que vous savez être honorable non seulement à la Chambre mais dans la vie courante également ce que j'ai trouvé admirable.

Je représente la circonscription de Niagara Falls qui comprend la ville de Niagara Falls proprement dite ainsi que la localité de Niagara-on-the-Lake. Lorsque j'habitais Niagara-on-the-Lake je me suis souvent demandé si, n'eût été la guerre de 1812, la capitale du Canada ne se trouverait pas encore à Niagara-on-the-Lake et non pas à Ottawa. Nous ne le saurons probablement jamais.

Un événement d'importance historique s'est produit à Niagara-on-the-Lake et, à l'occasion d'un débat sur la politique de logement ou sur les possibilités de relancer l'industrie du bâtiment, je ne peux m'empêcher de signaler à la Chambre que dans la circonscription de Niagara Falls l'importance qu'on attache à la question du logement ne date pas d'hier. Je veux cependant porter à l'attention de la Chambre un autre fait concernant ma région qui est terriblement important pour le Canada. J'ai eu l'occasion, en ma qualité de maire de Niagara-on-the-Lake, d'accueillir M. John Diefenbaker comme invité d'honneur de la ville. Il m'a appris quelque chose que je ne savais pas. J'ai été même étonné que les historiens qui sont si actifs dans notre région ne m'aient pas fait part de ce fait. M. Diefenbaker a dit que c'était à Niagara-on-the-Lake, qui s'appelait Newark à l'époque, que la loi abolissant l'esclavage a été adoptée 42 ans plus tôt que n'importe où ailleurs dans le monde. Aujourd'hui, la ville de Niagara-on-the-Lake ne compte qu'un peu plus de 3,000 habitants. Elle n'en comptait pas beaucoup plus à l'époque, mais 1,300 noirs étaient venus de l'autre côté de la frontière pour s'y réfugier.

Je voudrais relater à la Chambre une anecdote très intéressante qui semble tout simplement invraisemblable. Dans la Case de l'Oncle Tom, l'auteur raconte l'histoire véridique d'une femme noire qui, pour s'échapper, a traversé la rivière Niagara avec son enfant en sautant sur les glaces. Elle fuyait vers la liberté. Je ne suis pas né dans la région, j'y suis arrivé à l'âge de 15 ans et plus d'une fois en me tenant au bord de la rivière je me suis dit en regardant l'autre rive que c'était un exploit impossible, jusqu'à ce que dans les années 50 une embâcle causée par le vent du nord-ouest permette de traverser la rivière Niagara sur les glaces. Je suppose que c'est ce qui s'est produit l'hiver où la femme noire a traversé.

● (1600)

La ville de Niagara a été construite à l'époque où les Loyalistes de l'Empire Uni sont arrivés des États-Unis. C'est devenu un lieu de refuge. Le Colonel John Butler commandait alors les forces armées dans le Haut-Canada. Il s'est distingué non par ses faits d'armes, mais plutôt pour avoir fourni aux Loyalistes les logements et les terres agricoles qui leur étaient indispensables pour survivre.

À l'époque, ma circonscription a joué un rôle important dans l'histoire du pays. Les centres les plus actifs de ma circonscription étaient Queenston et Chippawa qui sont maintenant au cœur de Niagara Falls, un endroit connu non seulement pour son importance historique, mais aussi pour sa beauté. Les chutes de Niagara sont un merveilleux don de Dieu. Certains Canadiens ne sont pas conscients de ce privilège.